



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

35-2026 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Patrick Besson
Monsieur Jean-Luc Besson
Monsieur Pierre Charquet

Sont candidats au poste de suppléant :

Madame Frédérique Duquesnoy
Monsieur Patrick Allegret
Monsieur Thibaud Rigaud-Minet

35/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Après avoir délibéré, la commission d'appel d'offres est donc composée comme suit :

Madame Anne Lenfant Maire, membre de droit
Madame Suzanne Rey 1^{er} adjointe, représentante du Maire en cas d'absence

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

Monsieur Patrick Besson
Monsieur Jean-Luc Besson
Monsieur Pierre Charquet

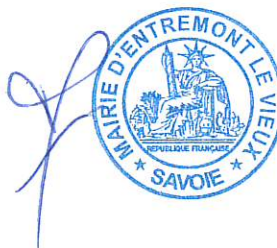
- délégués suppléants :

Madame Frédérique Duquesnoy
Monsieur Patrick Allegret
Monsieur Thibaud Rigaud-Minet

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,

**Le Maire,
Anne LENFANT**



| | | |
|-------------------------------------|----------|--------------|
| Nombre de membres en exercice : 15 | | |
| Nombre de membres présents : 15 | | |
| Nombre de suffrages exprimés : 15 | | |
| Date de la convocation : 16/03/2026 | | |
| Date d'affichage : 16/03/2026 | | |
| Votes : | | |
| Pour : 15 | Contre : | Abstention : |

35/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.